

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 février 2013**

Décision n° **B-2013-3916**

commune (s) :

objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études préalables à la construction des 2 nouvelles usines de valorisation énergétique de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 février 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 12 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Besson (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Bernard R.), Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 février 2013**Décision n° B-2013-3916**

objet : **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études préalables à la construction des 2 nouvelles usines de valorisation énergétique de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent marché a pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études préalables à la construction des deux nouvelles usines de valorisation énergétique. Cette assistance intègre les 3 volets (juridique, technique et financier) et comprend l'ensemble des opérations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix des sites, du mode de gestion et de la technologie.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études préalables à la construction des 2 nouvelles usines de valorisation énergétique sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans, à compter de sa date de notification. Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC et maximum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC.

Dans le respect des articles 53 et suivants, et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 janvier 2013, a classé les offres et choisi celle du groupement Pöyry SAS/Actipublic/SELARL Cabinet Cabanes Neveu Associés.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que, dans le paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "Dans le respect des articles 53 et suivants, etc." et le **1° - Autorise** du DECIDE, il convient de lire en raison du changement de raison sociale d'un des membres du groupement :

"Naldéo SAS"

au lieu de :

"Pöyry SAS". ;

DECIDE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande d'une durée ferme de 2 ans concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études préalables à la construction des 2 nouvelles usines de valorisation énergétique de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes y afférents, avec le groupement Naldéo SAS/Actipublic/SELARL Cabinet Cabanes Neveu Associés pour un montant minimum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC et maximum de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC.

3° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 617 - fonction 812 - opération n° 0P25O2788.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 février 2013.